

CORPORATION DU CANTON DE HAWKESBURY EST

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-68

ÉTANT UN RÈGLEMENT VISANT À APPROUVER UN PLAN DE GESTION DE L'ÉNERGIE POUR LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE le paragraphe 4(1) du Règlement de l'Ontario 397/11 pris en application de la Loi de 2009 sur l'énergie verte exige qu'une municipalité prépare, publie, mette à la disposition du public et mette en œuvre des plans de conservation de l'énergie et de gestion de la demande conformément aux articles 6 et 7 de la Loi et au Règlement de l'Ontario 397/11,

ET ATTENDU QUE le canton de Hawkesbury Est s'est engagé à faire tous les efforts raisonnables pour réduire sa consommation d'énergie,

ET ATTENDU QUE la Corporation juge opportun d'élaborer et de mettre en place un plan de gestion de l'énergie.

PAR CONSÉQUENT, le Conseil de la Corporation du Canton de Hawkesbury Est adopte ce qui suit :

1. **QUE** le conseil approuve par la présente un plan de gestion de l'énergie de cinq (5) ans pour la Corporation du Canton de Hawkesbury Est conformément aux articles 6 et 7 de la Loi sur l'énergie verte, 2009 et au Règlement de l'Ontario 397/11, identifié comme l'annexe « A » jointe à la présente et faisant partie de ce règlement.
2. **QUE** le plan quinquennal de gestion de l'énergie et les rapports annuels sur la consommation d'énergie soient affichés sur le site Web du canton à l'adresse www.easthawkesbury.ca, tel que requis.
3. **QUE** le règlement n° 2014-47 soit annulé.

LU une première, une deuxième et une troisième fois et adopté en conseil public ce 24^e jour de juin 2019.

Robert Kirby, Maire

Luc Lalonde, Greffier-trésorier

**Plan de gestion de l'énergie
Canton de Hawkesbury Est
De : 2020-2025
Annexe A du règlement no 2019-68**

ENGAGEMENT

Déclaration d'engagement : Le Canton de Hawkesbury Est fera tous les efforts raisonnables pour allouer les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de gestion de l'énergie qui réduira notre consommation d'énergie et l'impact environnemental qui en découle.

Vision : La vision du Canton de Hawkesbury Est est d'être une communauté durable sur le plan environnemental. À cette fin, il cherche à réduire sa consommation totale d'énergie et à atténuer les coûts grâce à une utilisation judicieuse de l'énergie. Dans la mesure du possible, le Canton s'efforcera d'accroître la sensibilisation et la compréhension de la gestion de l'énergie au sein de la Corporation.

Politique : Le Canton de Hawkesbury-Est intégrera l'efficacité énergétique dans tous les domaines de son activité, y compris les procédures de gestion des ressources humaines et organisationnelles, les pratiques d'approvisionnement, la gestion financière et les décisions d'investissement, ainsi que l'exploitation et l'entretien des installations.

Objectifs : Les objectifs du Canton de Hawkesbury Est en matière de gestion de l'énergie sont les suivants :

- Réduire ses coûts par des économies d'énergie directes et indirectes.
- Réduire l'impact environnemental des activités du Canton.
- Fournir les conseils nécessaires à l'adoption d'une culture de durabilité dans l'ensemble de la communauté.

Objectif général : La clé d'une vision de conservation à long terme réussie est un plan énergétique solide, avec des objectifs mesurables et réalisables. Ce plan prévoit des réductions ciblées de la consommation d'énergie des installations et des opérations appartenant à la municipalité :

- 1% de réduction d'énergie par an pour les cinq prochaines années
- 2011 sera l'année de référence pour mesurer les résultats de la réduction de la consommation d'énergie.

Objectifs : Les objectifs de la municipalité sont les suivants

- améliorer la gestion de la consommation d'énergie du canton
- fixer des objectifs de conservation pour la réduction de la consommation d'énergie to improve the understanding of energy consumption
- pour améliorer la compréhension de la consommation d'énergie
- pour réduire l'empreinte carbone du canton sur l'environnement.

COMPRÉHENSION DE L'ORGANISATION

Nos besoins énergétiques municipaux : Le canton de Hawkesbury-Est a besoin de sources d'énergie fiables, peu coûteuses et durables qui fournissent de l'énergie aux installations les plus efficaces et à la technologie la plus consommatrice d'énergie possible.

Besoins des intervenants : Les intervenants internes (Conseil, DGA, personnel) doivent être en mesure de communiquer clairement l'engagement de l'entreprise envers l'efficacité énergétique et d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques et des mesures de gestion de l'énergie. Les parties prenantes externes (la province, les citoyens et les groupes de la communauté) ont besoin que la municipalité soit responsable de ses performances énergétiques et qu'elle réduise au minimum la composante énergétique des coûts des services municipaux.

Comment nous gérons l'énergie aujourd'hui : La gestion de la consommation d'énergie et de la performance énergétique de nos installations et équipements relève de la responsabilité du directeur général/secrétaire-trésorier.

Résumé de la consommation d'énergie, des coûts et des émissions de gaz à effet de serre actuels : La consommation d'énergie actuelle par bâtiment est détaillée à l'annexe A. Notre consommation d'énergie est mise à jour mensuellement dans l'outil de planification énergétique et déclarée annuellement au ministère de l'Énergie.

Énergie renouvelable utilisée ou prévue : Le canton de Hawkesbury-Est aspire à faire preuve de leadership dans la promotion et le développement de systèmes d'énergie renouvelable qui sont compatibles avec nos objectifs de gestion des biens

et de planification de l'utilisation des terres. Par conséquent, nous étudierons la possibilité d'installer des systèmes solaires photovoltaïques sur les toits de toutes les installations municipales dotées d'un toit sain orienté vers le sud.

PLANIFICATION DES RESSOURCES

Responsable de l'énergie : Le CAO/Clerk-Treasurer a été désigné comme notre leader en matière d'énergie, avec la responsabilité globale de la gestion de l'énergie de l'entreprise.

EXÉCUTION DES PROJETS

Au niveau municipal : L'administration et la mise en œuvre de ce plan d'économie d'énergie et de gestion de la demande relèvent de la responsabilité du DGA/secrétaire-trésorier. Étant donné que nous utilisons tous de l'énergie dans nos activités quotidiennes, il incombera également à l'ensemble du personnel municipal d'être conscient de sa consommation d'énergie et d'œuvrer en faveur d'une culture de l'économie d'énergie. Grâce à la formation du personnel et aux outils de gestion de l'énergie sur Internet, le personnel pourra voir les résultats de ses efforts et faire des comparaisons avec les installations de l'entreprise et les normes de l'industrie.

Niveau des actifs : Afin de soutenir une culture d'entreprise de la conservation, le personnel doit s'engager dans un programme efficace de sensibilisation et d'éducation. Bien que les chefs de service aient la responsabilité première de veiller à ce que les installations fonctionnent efficacement, tous les employés municipaux devraient connaître et utiliser les mesures d'efficacité énergétique dans la mesure du possible.

RÉVISION

Examen du plan énergétique : Nous examinerons et évaluerons notre plan énergétique, en le révisant et en le mettant à jour si nécessaire, sur une base annuelle dans le cadre de notre processus de planification d'entreprise.